



Lyon, le 13 janvier 2026

*Secrétariat Général
Pôle ressources humaines*

Arrêté n° 2026 - 002

**fixant la composition du jury du concours professionnel de chef(fe) d'équipe
d'exploitation principal(e)des travaux publics de l'État
Session 2026**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu le décret 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières,

Vu le décret n° 2023-1410 du 30 décembre 2023 portant statut particulier du corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal.e des travaux publics de l'État,

Vu l'arrêté n°2026-001 portant ouverture du concours professionnel de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État, session 2026 à la DIRCE,

Sur proposition du directeur du Centre de Valorisation des Ressources Humaines de Mâcon

Arrête

Article 1^{er} : Le jury chargé du concours professionnel de chef(fe) d'équipe d'exploitation principal(e) des travaux publics de l'État organisé au titre de l'année 2026 est composé comme suit :

Immeuble La Villardière
228 rue Garibaldi
69443 LYON Cedex 3 - Tél. : 04 69 16 62 00

<https://www.dir.centre-est.developpement-durable.gouv.fr/>

Présidente & vice présidente:

Nadine PONCET	IDTPE	DDT 39
Patricia HEDOUIN	AAE	SGCD 71

Membres :

Ousghir FARID	TSCDD	DREAL BFC
Pascal RAOUL	TSCDD	DIR CENTRE EST
Patrice RICHARDEAU	ITPE	DIR CENTRE EST
Anne GILLES	TSCDD	DIR MASSIF CENTRAL
Karine VALESCANT	TSCDD	DIR MASSIF CENTRAL

Article 2: Le secrétaire général de la DIR Centre-Est est chargé de l'exécution de la présente décision.

La directrice interdépartementale des routes Centre-Est

Pour la directrice, par subdélégation